



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Saint-Denis, le 13 février 2023

L'État, les Missions Locales, Prism'emploi, AKTO, le FPETT et le FASTT s'engagent en faveur de l'emploi des jeunes à La Réunion

La Direction de l'Economie, du Travail, de l'Emploi et des Solidarités (DEETS), l'Association régionale des missions locales (ARML) de La Réunion, AKTO, Prism'emploi La Réunion, le Fonds Professionnel pour l'Emploi dans le Travail Temporaire (FPETT) et le Fonds d'action sociale du travail temporaire (FASTT) ont signé le 10 février 2023 **un accord-cadre régional pour l'emploi et la qualification des jeunes à La Réunion.**

Cet accord a pour objectifs de :

- Rapprocher les jeunes et les entreprises
- Surmonter les freins à l'emploi
- Faciliter l'accès à la qualification
- Faciliter l'accès à l'emploi

en mobilisant l'offre de services Mission jeunes et en transformant les partenariats informels existants entre agences d'emploi et Missions locales en actions structurées et généralisées.

Cet accord-cadre constitue la déclinaison régionale de l'accord national de coopération signé le 25 novembre 2021 entre la délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle l'UNML (Union Nationale des Missions Locales), Prism'emploi, AKTO, FPETT et le FASTT.

Renouvellement d'un accord en faveur de l'intégration des jeunes sur le marché du travail, grâce à la mobilisation des entreprises de Travail Temporaire.

La démarche « Missions Jeunes » initiée en 2014 puis reconduite en 2018 et en 2021, s'inscrit dans une volonté de mobiliser les agences d'emploi aux côtés des acteurs régionaux de l'emploi pour améliorer la qualification des jeunes et leur permettre de renforcer leur employabilité. Elle vise à proposer aux jeunes l'accès à des missions d'intérim et à une offre de services d'accompagnement, allant de la levée des freins périphériques à l'emploi, en passant par la mise en relation avec les entreprises et des actions de formation pour développer leurs compétences.

Depuis son lancement et sa déclinaison locale en novembre 2017, le nombre de jeunes bénéficiaires d'une mission d'intérim en Mission Locale a été multiplié par 2. Ainsi en 2022, 1100 jeunes accompagnés (dont 729 en PACEA, Garantie Jeunes et Contrat d'engagement jeune) ont effectué 2800 missions d'intérim. 21 conventions locales de partenariat ont été signées entre les Missions Locales et 12 agences d'emploi, ayant permis de mobiliser l'offre de services Mission Jeunes.

La reconduction des coopérations entre partenaires complémentaires pour un accompagnement des jeunes sur-mesure

L'État, les missions locales, et Prism'emploi engagés avec les opérateurs de la branche, AKTO, le FPETT et le FASTT, poursuivent leur coopération pour contribuer à la réussite du Parcours contractualisé d'accompagnement vers l'emploi et l'autonomie (PACEA) et du Contrat d'Engagement Jeune (CEJ) en les articulant avec Mission Jeunes, la démarche du secteur du travail temporaire. Cette dynamique s'inscrit dans l'objectif de plein emploi qui cible les jeunes et les personnes éloignées de l'emploi.

L'accord signé permet de consolider et sécuriser les parcours d'accès des jeunes à la qualification et à l'emploi dans une logique complémentaire en mobilisant tous les partenaires du territoire. Concrètement, il s'agit de :

- Renforcer les opportunités d'accès aux jeunes accompagnés par les missions locales à l'emploi durable ;
- Mobiliser les missions d'intérim pour permettre à des jeunes d'accéder à leurs premières expériences professionnelles et d'acquérir des compétences ;
- Renforcer la qualification des jeunes pour répondre aux besoins des entreprises en lien avec les perspectives d'emploi sur les territoires ;
- Assurer la continuité des parcours professionnels en prenant en compte les freins d'accès à l'emploi (logement, mobilité, garde d'enfants, santé, etc.) ;
- Contribuer à la réussite du Contrat d'Engagement Jeune en l'articulant avec la démarche Mission Jeunes.

CHIFFRES CLES DE L'INTERIM À LA REUNION

- 55 agences d'emploi sur le territoire
- 3 996 salariés intérimaires en équivalent temps plein, soit 0,6% de l'emploi intérimaire en France
- L'évolution de l'emploi intérimaire est de +6,4% en novembre 2022 par rapport à novembre 2021

CHIFFRE CLES MISSION LOCALE LA REUNION

- 4 Missions Locales
- 500 professionnels
- 30 000 jeunes accompagnés par an



De gauche à droite : Sylvain LIAUME (*Directeur adjoint, responsable du pôle entreprises, emploi et solidarités– DEETS*) – Jeannick ATCHAPA (*Vice-président de l'ARML*) – Eric MATZ (*Président régional de Prism'emploi*) – François HAQUIN (*Directeur régional d'AKTO Réunion*)

Contacts presse :

Mathias NIRMAN - mathias.nirman@chefcab.fr - 06 48 78 13 88
 Ema Hazan - Ema.hazan@plead.fr – 06 64 56 11 74
 Noémie Barbaut - Noemie.barbaut@plead.fr – 06 25 26 37 94
 Marie-Andrée POTA mapota@arml.re - 0262 32 46 92

À propos de Prism'emploi :

Prism'emploi – Professionnels du recrutement et de l'intérim – est l'organisation professionnelle, qui regroupe plus de 600 enseignes représentant 90% du chiffre d'affaires de la profession. 10 000 agences d'emploi et 30 000 salariés permanents sont présents sur l'ensemble du territoire. www.prismemploi.eu - @Prismemploi

À propos d'AKTO :

AKTO est l'opérateur de compétences qui accompagne 27 branches professionnelles, 180 000 entreprises adhérentes qui représentent 8 millions de salariés. En 2021, AKTO a facilité l'accès à la formation de plus de 665 000 salariés dont 94 000 alternants. AKTO, c'est plus de 900 salariés sur tout le territoire dont les 5 DROM dans lesquels AKTO a délégation pour 2 OPCO : Atlas et Opco 2I. AKTO est également l'Opco unique sur les territoires de Saint-Martin, Saint Barthélemy, Saint-Pierre-et-Miquelon, et Mayotte depuis le 1er janvier 2021. www.akto.fr

À propos de l'Association régionale des Missions Locales de La Réunion

L'Association Régionale des Missions Locales de La Réunion (ARML), créée à l'initiative des présidents des Missions Locales de La Réunion en mai 1998, réunit les quatre missions locales du territoire régional, qu'elle représente auprès des pouvoirs publics, des institutions, des acteurs du champ de l'insertion, de l'emploi et de la jeunesse. Elle a pour mission d'accompagner les Missions Locales dans la mise en œuvre des politiques publiques à destination des jeunes, d'organiser la formation continue des salariés, de participer à l'observation de la situation des jeunes réunionnais, de développer des partenariats avec les entreprises, les acteurs institutionnels et sociaux-économiques à La Réunion.

À propos du FPETT

Le FPETT, opérateur paritaire de la branche du travail temporaire intervient pour l'accompagnement des parcours professionnels, la formation et l'emploi des salariés intérimaires et des demandeurs d'emplois en recherche d'insertion dans la branche. Il mobilise les moyens développés par la branche pour financer les parcours de formation et mettre en œuvre les ingénieries innovantes qu'elle conçoit. www.fpett.fr

À propos du FASTT

Association paritaire créée en 1992, le FASTT conçoit et met en œuvre, pour l'ensemble des salariés intérimaires, des aides, des services et des solutions pour faciliter leur vie quotidienne et sécuriser leur vie professionnelle. Logement, santé, prévention, mobilité, budget, famille, social, le FASTT est la plateforme d'animation de la politique sociale au bénéfice des intérimaires. Le FASTT pilote le régime de complémentaire santé obligatoire des salariés intérimaires, qui couvre 980 000 bénéficiaires y compris entre leurs missions, ainsi que le régime de la prévoyance qui indemnise plus de 90 000 arrêts de travail chaque année. www.fastt.org